

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 16 novembre 2015**

Le seize novembre deux mil quinze, légalement convoqué, s'est réuni le Conseil Municipal, en séance publique, à vingt heures, à la Mairie de Chevrières (Oise), sous la présidence de Monsieur Hervé COSME, Maire

Etaient présents : Messieurs Hervé COSME, Philip MICHEL, Adjoint Mademoiselle Laure BRASSEUR, Monsieur Noël LOIRE, Madame Corinne PLAUCHIER, Adjoint, Messieurs Frédéric FOURMENT, Grégoire LANGLOIS-MEURINNE, Emmanuel DUTHEIL de la ROCHERE, Mademoiselle Carole DUMILLON, Madame Françoise CABY, Monsieur Laurent VERVEL, Madame Elisabeth FORTE, Monsieur Donatien PINON.

Absents excusés, ayant donné pouvoir : Monsieur Bruno COLLIN a donné pouvoir à Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE, Madame Christine BONNAMY a donné pouvoir à Monsieur Noël LOIRE, Madame Laurence PASSET a donné pouvoir à Monsieur Hervé COSME, Madame Marina PAURON a donné pouvoir à Madame Corinne PLAUCHIER et Madame Isabelle LELOIR a donné pouvoir à Monsieur Donatien PINON.

Absent : Monsieur Sylvain FONTAINE

Secrétaire de séance : Madame Elisabeth FORTE

Rappel de l'ordre du jour :

- Validation du P.A.D.D. dans le cadre de la révision du P.L.U.
- Opposition à la fusion des 3 syndicats d'électricité
- Formalités pour voirie d'accès au programme intergénérationnel « Le village »
- Indemnités du Comptable du Trésor Public
- Convention d'occupation du domaine privé communal par le réseau de Level 3 Communications France SARL
- Questions diverses

Une minute de silence est observée par l'assemblée suite aux événements du week-end.

Monsieur le Maire remercie ensuite ses collègues et le personnel communal pour les gestes de sympathie qui lui ont été témoignés lors du décès de son père.

Il demande ensuite s'il y a des observations quant au compte rendu de la séance précédente.

Aucune observation n'ayant été formulée quant au compte rendu de la séance précédente, celui-ci est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est rappelé par Monsieur le Maire

Validation du P.A.D.D. dans le cadre de la révision du PLU

Monsieur le Maire rappelle ce qu'est le **Plan d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.)**. Il s'agit d'une déclaration d'intention mais non pas du règlement du Plan Local d'Urbanisme. Ce document établi avec la Commission d'Urbanisme et le Cabinet ARVAL définit les grands axes de l'orientation d'urbanisme. Après l'adoption de ce projet, un communiqué sera à faire aux habitants, soit par le biais d'une réunion publique ou d'un journal (à définir). La prochaine phase de la révision du PLU se portera sur l'établissement du plan de zonage et du règlement des zones. Il précise que chacun a été destinataire du document mis au vote ce soir et qu'il a été tenu compte pour son élaboration définitive, des observations formulées lors de l'envoi du premier document établi en octobre.

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Monsieur Frédéric FOURMENT pense qu'il est important de garder un maximum de parcelles boisées.

Monsieur Emmanuel DUTHEIL de la ROCHERE regrette le manque de clarté sur les polarités. Il pense qu'il est très important de soigner la transition entre les habitations et les champs. Il suggère d'ajouter dans le Thème – **SITE – PAYSAGE** : Volonté de retravailler les entrées du village.

Monsieur Michel PHILIP regrette que le SCOT nous soit imposé par la loi, notamment pour la partie **HABITAT** : Densité moyenne proposée : 18 logements à l'hectare contre 7,5 actuellement. Il souhaiterait que les possibilités d'urbanisation sur les dents creuses soient revues.

Monsieur le Maire précise que ce sujet fait partie du règlement du PLU et qu'il sera rediscuté au moment de son élaboration.

Après que chacun ait pu s'exprimer sur le P.A.D.D. Monsieur le Maire le met au vote. Le P.A.D.D. est voté à l'unanimité en tenant compte de l'ajout demandé dans le thème **SITE – PAYSAGE** : **volonté de retravailler les entrées du village.**

Opposition à la fusion des 3 syndicats d'électricité

Tous les membres du Conseil Municipal sont d'accord pour prendre une délibération afin de s'opposer à la fusion des trois syndicats d'électricité de l'Oise (SE 60 – SEZEO – FORCE ENERGIES) d'autant plus que les installations SEZEO sont relativement bien entretenues par rapport aux installations des autres syndicats. Cette fusion ferait que le SEZEO serait défavorisé dans les demandes de travaux qu'il pourrait envisager.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les plis concernant les travaux de renforcement du réseau basse tension, de mise en souterrain des réseaux d'éclairage public et France Télécom ont été ouverts. Après renégociation avec les entreprises, c'est la Société COFELY INEO qui est attributaire du marché avec un montant global H.T de travaux de 275 741,66 euros.

Formalités pour voirie d'accès au programme intergénérationnel « Le village »

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la construction du programme locatif « Le village » les trois parcelles devant servir à la voirie d'accès, chaussée et poste de transformation électrique, restent à acquérir. Une délibération avait été prise en ce sens le 11 décembre 2012 par l'ancien conseil. Il est demandé ce soir à l'assemblée de confirmer cette délibération afin d'autoriser le nouveau maire à signer tous les actes nécessaires à ces transactions chez le notaire. Le Conseil accepte à l'unanimité de donner tous les pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien cette affaire.

Indemnités du Comptable du Trésor Public

Un nouveau trésorier a été nommé à la Trésorerie d'Estrées Saint Denis. Il est nécessaire de prendre une délibération concernant les indemnités qui lui sont allouées pour ses prestations de conseil et de confection de budget, au prorata de l'exercice de ses fonctions, soit pour 2015, un montant de 165,59 euros.

Convention d'occupation du domaine privé communal par le réseau de Level 3 Communications France SARL

La Société permissionnaire, qui a déployé en 2000 des installations de télécommunications sur le territoire de la commune, a changé de nom pour devenir LEVEL 3 COMMUNICATIONS France SARL. Il est donc nécessaire d'accorder une nouvelle permission de voirie pour l'occupation du domaine public routier par cette société et de fixer le montant du loyer annuel de ses installations, étant entendu que le montant forfait maximum ne peut dépasser 40,25 euros par tube installé. Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, le Conseil fixe la redevance à 40,25 euros par tube. Une convention d'occupation du domaine privé communal et arrêté de permission de voirie seront établis.

Questions diverses

- L'ouverture des plis pour les travaux de réalisation d'un cheminement piétonnier avec mise aux normes des passages piétons s'est faite ce matin. Les plis sont partis à l'analyse auprès de l'ADTO.
- Le comité de jumelage de REMY a adressé une invitation pour l'arbre de Noël qu'il organise le 6 décembre à partir de 10 H.
- L'Agence Nationale des Fréquences nous a informés qu'à partir du 5 avril 2016 suite au passage à la 4G, des perturbations de la TNT sont possibles (passage à la haute définition).
- Une réunion aura lieu pour prendre les décisions quant aux décorations de Noël.
- Monsieur le Maire remet à chacun de ses adjoints, une fiche de travaux qu'il aimerait voir avancer. Il demande également à Monsieur Donatien PINON de préparer toutes les questions posées par le Comité Consultatif.
- Un don de 15 euros a été fait samedi dernier par un commerçant ambulant que Monsieur le Maire a autorisé à s'installer sur la Place, à côté du poissonnier.
- Monsieur le Maire rappelle qu'il faut que chacun se mobilise pour la distribution des colis de Noël aux personnes âgées.
- Mademoiselle Laure BRASSEUR a convoqué la Commission Scolaire afin de préparer le Noël des enfants de l'école. Les membres du Conseil disponibles sont également les bienvenus. Elle informe le conseil du déroulement du Noël pour les enfants de l'école.
- Monsieur Frédéric FOURMENT demande si le Haut Débit est prévu dans les travaux d'électrification des Rues de Beauvais et Charles Boursier. Monsieur le Maire lui répond que le Haut débit est prévu dans les fourreaux France Télécom et qu'à ce sujet, la commune de Chevrières risque de bénéficier du Haut débit avant l'année 2020 comme prévu à l'origine.
- Monsieur Donatien PINON demande la possibilité d'installation de panneaux d'affichage libres sur la commune, simples panneaux de bois. Le conseil donne son accord sur le principe. Les emplacements restent à définir. Il demande également si le propriétaire de la parcelle en face du lotissement Les Tilleuls, ne pourrait pas être contacté afin de voir si une transaction serait envisageable. Cette parcelle pourrait faire l'objet d'un aménagement de stationnement ce qui résoudrait en partie le problème actuel lié au nombre important de véhicules de ce lotissement.
- Monsieur Laurent VERVEL demande où en est le déplacement du poste de gaz de la Rue du Fayel. Monsieur le Maire n'a pas eu de réponse au courrier adressé à GRT Gaz.
- Madame Corinne PLAUCHIER fait part des doléances qu'elle a reçues de certains parents pour lesquels les enfants ont été refusés à la cantine du périscolaire. Le problème est dorénavant réglé avec un 2^{ème} service.
- Monsieur Philip MICHEL fait part de la réalisation des travaux eaux pluviales, angle Rues des Ecoles et Guynemer qui devraient réduire les inondations en cas de fortes pluies. L'entreprise DEGAUCHY a terminé ce chantier. Actuellement, tous les employés communaux sont mobilisés à la pose des casernes au cimetière communal.
- Monsieur Noël LOIRE informe le conseil de la décision de la CCPE pour installer une nouvelle colonne à verres dans la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45